Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/11/2026 - B2026/064105 - 2012 B 06267 - 789 720 091 - A.M.Y Services

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise AMY SERVICES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 54 Rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE

SIRET 78972009100030

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	201 805	030 87 568	114 236
	Immobilisations financières * (1)		040	2 580	042	2 580
		Total I (5)	044	204 385	048 87 568	116 816
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	58 868	070	58 868
		Autres * (3)	072	963	074	963
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	145 075	086	145 075
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	204 905	098	204 905
		Total général (I+II)	110	409 290	112 87 568	321 722

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	3 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	8 789
	Report à nouveau	134	176 834
	Résultat de l'exercice	136	5 305
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	223 929
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 345
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 15 770)	172	81 092
	Comptes courants d'associés	173	4 399
	Autres dettes	175	5 957
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	97 793
	Total général (I + II + III)	180	321 722

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 042
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AMY SERVICES — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	275 255
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	1 667
	Autres produits					230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	276 922
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : 10 920 – immobilier :				242	111 689
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont CFE et CVAE *		243	1 314	244	3 840
	Rémunérations du personnel *					250	92 741
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant		380		252	23 380
	Dotations aux amortissements *					254	37 311
			dont amortissement du fonds de commerces			255	
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	135
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
			Total des charges d'exploitation (II)			264	269 096
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	7 826
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 521
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	5 305

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 305	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	7 350		
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 154		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342	
			JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	16 809	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	16 809	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 321 721,87 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 305,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :
--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 204 385 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*196 843*	*4 962*		*201 805*
Immobilisations financières	*2 500*	*80*		*2 580*
TOTAL	*199 343*	*5 042*		*204 385*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 87 568 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*50 258*	*37 311*		*87 568*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*50 258*	*37 311*		*87 568*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	*198 482*	*84 929*	*113 553*	*de 2 à 5 ans*
Matériel de bureau & info.	*3 323*	*2 639*	*683*	*de 3 à 4 ans*
TOTAL	*201 805*	*87 568*	*114 236*	

3.2 - Etat des créances = 62 411 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*2 580*		*2 580*
Actif circulant & charges d'avance	*59 831*	*59 831*	
TOTAL	*62 411*	*59 831*	*2 580*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*3000*	*10,00*	*30 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*3000*	*10,00*	*30 000*

4.2 - Etat des dettes = 97 793 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*6 345*	*6 345*		
Dettes fiscales & sociales	*81 092*	*81 092*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*10 356*	*10 356*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*97 793*	*97 793*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 49 430 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*3 360*
Dettes fiscales & sociales	*46 070*
Autres dettes	
TOTAL	*49 430*

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 275 255 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*258 739*	*94,00 %*
Produits des activités annexes	*16 516*	*6,00 %*
TOTAL	*275 255*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 521 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*7 826*	*2 521*	*5 305*
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	*7 826*	*2 521*	*5 305*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS AMY Services
54 Rue Paul VERLAINE 69100 VILLEURBANNE
RCS Lyon 789 720 091

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2026

Le trente juin deux mil vingt-six, à 17 heures,

Les associés de la société AMY SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PRATES Jean Philippe, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur PRATES Francisco est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.305 euros de la manière suivante :

- Pour la totalité au compte de report à nouveau, qui s'élève après affectation à la somme de 182.139 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il y a eu des distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 4 :

L'Assemblée Générale décide que Monsieur PRATES Jean Philippe percevra une rémunération fixe mensuelle d'environ 2360 euros net au titre de son contrat de travail, et ce sur 12 mois, à compter du 01/01/2026. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 5 :

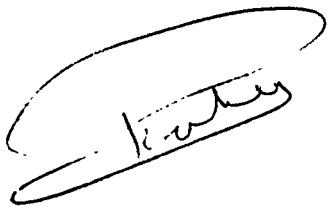
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr PRATES Jean Philippe



Mr PRATES Francisco

